

REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEUXIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1966

ET T U D E sur le PROJET

DE CREATION D'UN COMITE NATIONAL DE MACHINISME AGRICOLE

présenté au nom

de la Commission des Affaires Agricoles et Domaniales

Par Monsieur Raymond DESCLERCS
Rapporteur Général

Le Comité National du Machinisme Agricole dont le Gouvernement a envisagé la création est l'organisme qui sera chargé de ce rôle de réflexion et de conseil auprès du Gouvernement.

La Commission du Conseil Economique et Social estime donc cette création très opportune.

L'examen détaillé de la note n'a donné lieu qu'à des remarques de détails. C'est ainsi que la Commission suggère que le Comité National du Machinisme Agricole comprenne, outre les personnalités indiquées, six membres pris au sein du Comité National de l'Agriculture.

Elle pense qu'il serait désirable d'étendre la compétence de la commission économique, notamment en étudiant les programmes d'importation.

Elle propose, d'autre part, la modification de l'avant dernier paragraphe par la substitution du mot "complétées" à celui de "composées".

Il devient alors :

"Au sein des Commissions, des sous commissions temporaires pourront être formées, pour l'étude des problèmes évoqués - ci-dessus. Elles pourront être complétées par des personnes étrangères au Comité mais particulièrement qualifiées en la matière".